



Litige Ecole de commerce - TOEIC

Par **Alice9174**, le **24/03/2015** à **11:05**

Bonjour,

Je ne sais pas vraiment à qui je peux m'adresser mais voici ma situation.

Je suis inscrite au MBA ESG en Production audiovisuelle.

On vient de nous demander de payer 89 euros pour passer le TOEIC au sein de notre école pour valider notre diplôme.

Cependant, le contrat d'inscription signé en début d'année mentionne que les 8150 euros payés couvrent les frais d'inscription, d'études...".

A aucun moment il n'est mentionné qu'il faudra payer des frais supplémentaires pour passer certains examens. Il n'es pas non plus stipulé que le passage du TOEIC est une condition à l'obtention de notre diplôme.

Je suis en discussion par email avec le directeur depuis une semaine qui fait la sourde oreille et ne fait que dire que "c'est la règle", "ils l'ont dit à l'oral à la rentrée" (après signature du contrat), "c'est un organisme extérieur donc on doit payer" et "ils ont déjà pré-commandé les tests".

Que puis-je faire pour leur montrer qu'ils ne peuvent aucunement nous forcer à nous acquitter de ces 89 euros?

En vous remerciant pour votre précieuse aide par avance.

Alice

Par **moisse**, le **25/03/2015** à **09:04**

Bonjour,

[citation]Que puis-je faire pour leur montrer qu'ils ne peuvent aucunement nous forcer à nous acquitter de ces 89 euros?

[/citation]

La bonne question est: que se passe-t-il si je refuse de payer le test TOEIC ?

Je pense que votre intérêt est de payer cette somme, passer votre test et obtenir la validation de votre titre.

Et seulement à ce moment de réclamer la répétition de cet indu devant la juridiction de proximité compétente territorialement.

Dans le cas contraire vous vous exposez en ne payant pas, à une controverse importante avec le risque d'être déboutée et de vous retrouver sans rien au bout sinon des frais.

Par **Alice9174**, le **25/03/2015** à **09:21**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre conseil. Effectivement, le directeur dit que le TOEIC est une condition d'obtention de notre diplôme alors que ce n'est marqué nul part dans notre contrat. Si je m'oppose je suppose qu'il risque de me faire des ennuis.

Je vais donc suivre votre conseil.

En vous remerciant.

Bonne journée